Services Techniques
FG/JCL/PG/BM/VS
ARRETE N°007/2012

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LES PLACES DE PARKING PLACE DU 19 MARS 1962

Nous, Maire de la Ville d'Athis-Mons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-1

Vu le Code de la Route,

Vu l'avis de Monsieur le Chef de la Circonscription de Sécurité Publique du : **17 avril 2009**

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général UTD EST du : 28 avril 2009

Vu l'avis de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » du : 10 avril 200

Considérant la nécessité de faciliter le stationnement de courte durée sur les places de parking devant les commerces, situées place du 19 Mars 1962.

ARRETE

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°201/2009 du 05/05/2009

ARTICLE 1 : Une zone bleue destinée au stationnement de courte durée est instaurée sur les places de parking suivantes :

- Place du 19 Mars 1962, au niveau de l'avenue Henri Dunant, sens Villeneuve le Roi / Athis-Mons, devant les commerces.

La durée de stationnement est limitée à 1h00 entre 09h00 et 19h00, sauf dimanche et jours fériés

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera matérialisé par des panneaux réglementaires accompagnés de marquage au sol mis en place par les Services Techniques Municipaux conformément au code de la route,

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de la circonscription de Sécurité Publique,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération,
- Institut National Géographique,

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de validité,

Fait à Athis-Mons, le mercredi 04 janvier 2012

François GARCIA

Le Maire,
Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Portes de l'Essonne »

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE A MONSIEUR LE MAIRE, MAIRIE, 91205 ATHIS-MONS CEDEX. · TEL : (1) 69 54 54 54 · FAX : (1) 69 54 54 99